



ASSOCIATION COUREURS DE FOND DEOLOIS
BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2020/ 2021



Nouvelle adhésion ou n° licence FFA

NOM : Prénom : Sexe : F M

Date et lieu de naissance : Nationalité.....

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Adresse Email (obligatoire car les licences sont adressées par mail) Ecrire très lisiblement

E-mail : @.....

N° tél fixe : N° Portable :

Licence choisie

Adulte compétition 85 €

Adulte loisir 57 €

Dirigeant.....

Cotisation annuelle : Règlement par chèque de préférence et possibilité paiement en deux fois

Tarif dégressif : Réduction de 10% à partir de la 2^{ème} licence par famille

Cadre réservé à l'ACF DEOLS

Paiement effectué

Montant chèque.....

Montant espèces.....

Certificat médical donné : OUI NON

HORAIRE DES ENTRAINEMENTS

Départ du gymnase Paul Langevin à DEOLS

Lundi..... de 18 h à 20 h 30

Mercredi..... de 18 h à 20 h 30

Vendredi..... de 18 h à 20 h 30

Certificat médical : (pour une nouvelle adhésion) (articles L 231-2 et L 231-2-2 du code du sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Loisir, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de la prise de la Licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le Code du Sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Assurances (articles L321-1, L321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La FFA propose, par l'intermédiaire de LA MAIF , assureur :

- **Aux clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 € TTC (inclus dans le prix de la licence). Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (article L 321-1 du code du sport).
- **Aux licenciés** : une assurance individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81€ TTC (inclus dans le prix de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée ou je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assurance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique. Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles (option 1 et 2) (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances). Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFA et de la FIA.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci- contre : (l'absence de réponse vaut acceptation).

Loi Informatique et Libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation).

Coordonnées du club : **Association Coureurs De Fond Déolois**

1, rue Jean Jaurès
36130 DEOLS

E-mail : acfdeolois@gmail.com

Téléphone : 07 61 50 47 66 ou 06 09 71 36 37

Facebook : [Coureurs de fond déolois](#)

Date et signature du Licencié : (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)